



**Déclaration liminaire UNSa Services Judiciaires**  
**à la CAP des Greffiers du 21 mai 2026**

Madame la Directrice,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre de la CAP des greffiers et puisque c'est le sujet, nous vous proposons de faire un petit « Vis ma Vie ».

Avant d'être greffiers, nous sommes stagiaires, et le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne faut pas être effrayé à la première impression. Après avoir affronté des salles de concours désertées, les lauréats découvrent la scolarité à l'ENG, les stages en juridiction...et les premières désillusions ! L'UNSa SJ a en effet été saisie par de nombreux collègues de l'ENG qui voient actuellement leurs évaluations revues unilatéralement à la baisse. Quel accueil pour démarrer un nouveau métier ! Nous avons interpellé l'ENG sur cette révision arbitraire. Qu'entendez-vous faire ?

Comment expliquer à des stagiaires qu'un jour ils sont « en autonomie » et le lendemain découvrent sans pouvoir rien y faire qu'ils sont « en difficulté », sans même passer par la case « à améliorer », en perdant au passage jusqu'à 5 points dans leur notation, et autant de places dans le classement final ?

Pourquoi un stagiaire ne pourrait-il pas être autonome sur une évaluation faite en stage ? Quand un élève de terminale passe le baccalauréat et a une note de 20 en mathématiques, cela ne veut pas dire qu'il est apte à être professeur agrégé, cela veut dire qu'il a su répondre à ce que l'on pouvait attendre de lui à cette étape de sa formation. Si tous les stagiaires deviennent moyens voire mauvais, c'est probablement parce que soit la formation n'est pas adaptée, soit la méthode d'évaluation n'est pas la bonne. Quoi qu'il en soit c'est déplacer la responsabilité d'un échec de l'administration sur les stagiaires.

Il n'en faudrait pas plus pour aggraver encore l'inattractivité de nos métiers ! Ou peut-être que si ! Malgré nos alertes, la situation des stagiaires accueillis au TJ de Lyon, et particulièrement les stagiaires en situation en handicap, n'a fait l'objet d'aucune prise de mesure concrète. Nous espérons que la visibilité de la Justice dans les médias ne se résume pas à un sujet télévisé sur le harcèlement diffusé largement sur les chaînes d'informations. Les agents des services judiciaires sont sous votre responsabilité, vous devez les protéger.

Et quand bien même un stagiaire tiendrait bon et débiterait sa carrière, son parcours est aujourd'hui parsemé d'embûches qui l'usent au quotidien : révisions surprise des situations administratives à la baisse sans explications, notification de trop-perçus financiers avec mise en place de saisies sur salaire sans tenir compte des situations des agents, campagnes d'évaluations menées selon le bon

vouloir de la hiérarchie (absence d'entretien, entretien sans compte rendu, compte rendu sans notification, non-transmission des recours, etc.), refus à des agents de mobilisation de leur CPF en raison du sous-effectif dans les juridictions, etc.

Comment pouvons-nous laisser nos collègues devant de telles difficultés, sans réponses ou avec des retours pouvant se résumer à « C'est comme ça, circulez, il n'y a rien à voir ! » ?

Travailler au sein du Ministère de la Justice aujourd'hui c'est mener une lutte quotidienne contre le manque de moyens et la dégradation des conditions de travail. C'est aussi pour beaucoup d'agents renoncer à sa santé ou sa vie de famille.

Ces situations impactent le moral et l'absentéisme augmente. Tout le monde est à bout, et c'est le serpent qui se mord la queue !

Vous ne pouvez nier les risques psychosociaux que cela engendre. Le management n'est pas qu'une simple catégorie hiérarchique, c'est aussi une manière d'être, de savoir-vivre.

Les effectifs de greffe ne sont pas au rendez-vous et vous le savez très bien. Aujourd'hui, les juridictions ne fonctionnent que grâce à la loyauté et au dévouement de tous nos collègues sans qu'ils attendent un quelconque remerciement, lequel est de toute façon utopique.

Ils sont résignés, démotivés, malmenés, et ce d'autant plus que le ratio magistrat-équipe autour du magistrat/fonctionnaire, déjà critique, s'amplifie par certaines décisions incohérentes ou seules les primes sont visées.

Pour exemple, la Cour d'appel de Nancy, qui veut doubler l'audiencement criminel à effectif constant, ou encore la Cour d'appel de Limoges qui veut faire passer de 37 à 47 le nombre de dossiers criminels pour respecter la demande du ministre.

N'oubliez pas que si certaines juridictions n'ont eu « que » des magistrats honoraires, à aucun moment les greffes n'ont vu leur effectif augmenter, bien au contraire ! Les recrutements tant attendus ne se font pas à hauteur de ce qui avait été annoncé.

Les tribunaux fonctionnent à marche forcée ! Il est vrai, comme l'a dit un Premier Président, qu'on « ne peut quand même pas libérer un détenu en disant aux familles que c'est à cause du greffier qui est parti en vacances ! ».

En notant au passage que la tendance serait dans cette situation de faire peser la responsabilité sur le greffier absent et non pas sur toute la chaîne de décision, il faut noter que ce genre de difficultés pourrait être épargnée si :

- ...si l'audiencement était fait de concert avec le greffe
- ...si l'attractivité de nos métiers permettait de recruter du personnel
- ...si l'on donnait les moyens à la Justice de fonctionner
- ...si, si, si

Nous le savons tous, avec des « si », on pourrait mettre Paris en bouteille.

De plus en plus, les partenaires de la Justice dénoncent les conditions de travail dans les tribunaux. Les avocats, les mandataires, les huissiers : beaucoup tentent à leur niveau de se joindre à nous pour pouvoir redonner à la Justice les moyens de fonctionner. Mais avec des « si » on digresse, il faut maintenant passer à l'action.

Mais avant de nous pencher sur l'étude des situations inscrites à l'ordre du jour de cette CAP, nous souhaitons prendre un instant pour nous faire porte-voix de nos collègues qui ne disposent pas encore d'une instance dédiée.

En effet, nous souhaitons vous alerter sur le traitement qui est fait aux cadres greffiers car ils continuent de subir une mise en place difficile dans nombre de juridictions.

Ils subissent dans leur évaluation tout d'abord puisque de nombreux cadres greffiers ont vu leur évaluation diminuer depuis leur nomination au seul motif de cette promotion. Si certes il est attendu plus d'un cadre, il n'en demeure pas moins que pour diminuer une évaluation, cela doit être justifié. Comment croire à l'impartialité de certains directeurs de greffe, qui n'ont toujours pas transmis de fiches de postes aux nouveaux promus ? Comment croire que l'on peut baisser l'appréciation d'un collègue alors même que ses fonctions n'ont pas changé et qu'il ne s'en est pas vu attribué de nouvelles : il a la même chaise de bureau, le même service, les mêmes collègues, mais au motif qu'il a eu une promotion, il aurait perdu ses neurones et notamment son sens du service public ? Cela ne peut s'entendre !

Ils subissent aussi dans leur formation initiale. À l'heure où la toute première promotion doit finir sa formation d'adaptation à l'emploi, des cadres greffiers se voient notifier par leur SAR que plusieurs des formations qu'ils ont suivies ne seront finalement pas prises en compte. Des informations contradictoires ont été données sur les formations qui seront validées ou non, des formations refusées... Certains cadres greffiers n'auront pas validé leur FAE au 30 juin, mais cela n'est pas de leur fait !

L'évolution professionnelle ne doit pas être sanctionnée par la hiérarchie et, soyons clairs Madame la Directrice, si certains directeurs de greffe n'ont pas apprécié ces promotions, il reste que nos collègues les ont légitimement acquises. Nous vous demandons par conséquent une attention particulière pour leur situation.

*Andy Warhol disait : « On dit toujours que le temps change les choses, mais en réalité le temps ne fait que passer et nous devons changer les choses nous-mêmes ».*

Arrêtons de ne rien faire, arrêtons de recommencer toujours les mêmes erreurs, tentons une nouvelle approche !

Madame la Directrice, soyez en assurée, à l'heure d'initier le changement, l'UNSa SJ restera pleinement mobilisée au côté des agents.

**Les représentants UNSa SJ à la CAP des greffiers**